

AADERIS

SAS au capital de 38 125 euros,
immatriculée au RCS de BOULOGNE-SUR-MER sous le numéro 440 567 212,
dont le siège social est situé LA FERME DE FERQUENT 62164 AUDRESSELLES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit juillet,
À quatorze heures.

Au siège social, LA FERME DE FERQUENT 62164 AUDRESSELLES.

Les associés de la société AADERIS, SAS au capital de 38 125 euros, divisé en 305 actions de 125 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence émarginée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Jean-Marc BAURET, propriétaire de 183 actions;
- Madame Valentine BAURET, propriétaire de 122 actions.

Seuls associés et représentant ainsi la totalité des 305 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marc BAURET.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'une nouvelle Dirigeante ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale acte la nomination à compter du 28 juillet 2026 pour une durée illimitée, de Madame Valentine, Marie-Laurence BAURET, née AUBERT, adresse confidentielle, qui occupera la fonction de Directrice générale.

Madame Valentine BAURET disposera des pouvoirs les plus étendus pour exercer son mandat.

Les frais engagés pour le compte de la société pourront être remboursés sur présentation de justificatif.

La rémunération des fonctions fera éventuellement l'objet d'une délibération ultérieure.

Madame Valentine BAURET, intervenant aux présentes, déclare accepter les fonctions auxquelles elle vient d'être nommée et qu'elle n'est frappée d'aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Les Dirigeants

Zone de signature

JEAN MARC BAURET
JEAN MARC BAURET (Aug 13, 2026 17:47:04 GMT+2)

valentine bauret
valentine bauret (Aug 11, 2026 15:06:14 GMT+2)